

Transitions collectives : officialisation par le Ministère du Travail du lancement du dispositif en PACA

Gros plan sur un dispositif de reconversion professionnelle « anti-chômage »

Vendredi 29 janvier, Transitions Pro PACA a accueilli en visio-conférence, Gwénaél Frontin, Conseiller Droit du Travail auprès de la Ministre Élisabeth Borne, afin d'officialiser le lancement des « transitions collectives ».

On estime la possibilité de financer la reconversion de 5 000 personnes en PACA, notamment par l'intermédiaire de ce nouveau dispositif. Ces personnes verront leur rémunération maintenue et leur formation financée.

Ce nouveau dispositif de reconversion professionnelle s'adresse aux salariés dont l'emploi est menacé. L'objectif est de pouvoir se positionner sur une formation qui leur permettra d'aller vers un métier « porteur » afin d'éviter licenciement et chômage. Véritable **mécanisme anti-chômage**, les transitions collectives sont financées par l'État, à hauteur de 500 millions d'euros au niveau national, dont 33 millions en Région PACA.

- **Les transitions collectives viennent en aide au salarié** dont l'emploi est menacé en lui redonnant de l'espoir. En se tournant de manière sécurisée vers un métier porteur, le salarié, accompagné par un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP), sera financé sans obligation de mettre fin à son contrat de travail à l'issue de la formation. La transition se fait donc en douceur et sans démission.
- **Les transitions collectives viennent en aide aux entreprises fragilisées** par la crise, en leur fournissant une alternative au réflexe du licenciement. Les salaires et charges de ses salariés en reconversion sont remboursés par Transitions Pro PACA tout au long de la formation.

- **Les transitions collectives viennent en aide aux entreprises qui veulent embaucher** mais ne parviennent pas à recruter. En visant des métiers porteurs, les transitions collectives soutiennent l'emploi durable par le développement des compétences. Ces entreprises accèdent à un vivier de salariés motivés, formés et aux parcours riches qui apporteront de la valeur ajoutée à leur organisation.

La ministre du travail, Élisabeth Borne, a d'ailleurs déclaré, en marge de ce lancement : *« Nous sommes tous convaincus qu'une autre voie que le licenciement est possible. L'État et les partenaires sociaux ont travaillé ensemble pour mettre en place une solution de reconversion professionnelle plus douce, en évitant une période de chômage. Je suis très confiante sur le succès de notre dispositif et nous démontrerons qu'il doit s'inscrire dans la durée »*

Ce dispositif mobilise de nombreux acteurs, dont les associations « **Transitions Pro** » **régionales (ex-Fongecif), en tant que financeur** des dossiers des salariés concernés (rémunération et coût pédagogiques) et **en tant qu'animateur** de tous les acteurs en région.

A ce titre, Transitions Pro PACA et le Ministère du travail tiennent à souligner la synergie qui a accompagné ce lancement avec, notamment, la présence de :

- Christian Sanfilippo, Directeur Régional Adjoint Operations de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'azur
- Matthieu Bérille, Chef de Pôle adjoint – Pôle Entreprises – Emploi -Economie à la DIRECCTE PACA
- René Ancelin, Président de Transitions Pro PACA
- Des représentants de la majorité des OPCO
- Des opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle : APEC, CIBC Alpes-Provence et CAP Emploi
- Des représentants d'entreprises dont l'ANDRH et l'ordre des Experts-Comptables.

Transitions Pro PACA (ex Fongecif PACA) est l'acteur référent des reconversions professionnelles sur son territoire. Créée en 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », Transitions Pro PACA est une structure paritaire régionale interprofessionnelle qui s'engage en faveur des transitions professionnelles individuelles et collectives et plus généralement de l'emploi dans les territoires. Transitions Pro s'adresse aux salariés qui souhaitent se reconverter ou obtenir un diplôme au travers de différents dispositifs : le Projet de Transition Professionnelle (PTP), le dispositif démissionnaire, la VAE, la certification CléA et le dispositif Transitions Collectives.

Contact presse :

Transitions Pro PACA - Florentin GONON / 06 47 01 83 13 – f.gonon@transitionspro-paca.fr